

**Mairie de VAUXRENARD (Rhône)**  
Arrondissement de Villefranche sur Saône

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de conseillers en exercice</b> :8 <b>Présents</b> :7 <b>Votants</b> : 7	<b>Date de la séance</b> : 18 mars 2024 <b>Date de la convocation</b> : 13 mars 2024
<b>Présents</b> : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - POURREYRON Cyril – Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande - M. SAVOYE Marc <b>Absents excusés</b> : M. GULGILMINOTTI Morgan	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

**Objet : Convention de partenariat avec le Collège Jean Claude Ruet**

M. le Maire présente la nouvelle convention de partenariat avec le collège Jean Claude Ruet. Cette convention annule et remplace celle précédemment signée à la suite de changements notamment sur la durée de la convention valable pour 1 an et renouvelé par tacite reconduction.

Le montant de la participation de 10€ par élève pour chaque commune reste inchangé.

Pour information, pour l'année 2023/2024, il y a 10 élèves varnaudis au collège, la participation de la commune sera donc de 100 €.

M. le Maire propose de l'autoriser à signer la convention de partenariat et à verser la somme de 10 € par élève varnaudis fréquentant le collège Jean Claude Ruet situé à Villié Morgon.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **D'autoriser** M. le Maire à signer la convention de partenariat
- **De prévoir** les crédits correspondants au budget.

Ainsi fait et délibéré à Vauxrenard, les jours, mois et an que sus dits.

Le Maire,

Sixte DENUELLE

